

RENSEIGNEMENTS SUR LES AIDES ET RÈGLEMENT FINANCIER

GENERALITES :

Le conseil général de l'Aveyron assure la gratuité des transports scolaires. La demande de carte est obligatoire et pourra se faire par préinscription sur le site internet de la Région (<https://lio.laregion.fr>) au mois de juin.

Une allocation de rentrée scolaire (A.R.S.) est versée automatiquement par la C.A.F., sans aucune démarche, si vous y avez droit.

REDUCTION SUR LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Bénéficient d'une réduction sur la contribution des familles les parents ayant plusieurs enfants inscrits dans l'établissement, (10% à partir du 2^{ème} enfant).

L'ensemble scolaire est un établissement ouvert à tous et à ce titre il peut aider les familles qui rencontrent une difficulté exceptionnelle. Pour en bénéficier, la famille doit en faire la demande écrite adressée avant le 30 Septembre 2024 au chef d'établissement en y joignant la dernière déclaration de revenus.

Possibilité également de faire une demande de bourses nationales pour les élèves scolarisés en collège et lycée ; le collège transmet aux familles le courrier de demande courant septembre.

Pour les élèves des classes de 3^e, le collège transmet aux familles le courrier de demande de bourses en lycée, courant février.

REDUCTION SUR DEMI-PENSION OU TICKET

La demi-pension (DP) est un **FORFAIT sur 4 jours ou 5 jours. Les jours de vacances scolaires et les jours fériés sont déduits.** Pour le paiement, une moyenne a été faite sur l'ensemble de l'année (10 mois). Le prix des voyages de classe ou les séjours éducatifs tiendront compte du régime de l'élève externe ou demi-pensionnaire.

Un remboursement est effectué **à partir de 3 jours consécutifs d'absence** par demande écrite du responsable légal adressée au chef d'établissement.

Externat : pour les repas pris au ticket, tout repas commandé sera facturé.

CHANGEMENT DE REGIME

Tout changement de régime en cours d'année doit être signalé par écrit au secrétariat.

IMPAYES

En cas de non-paiement, l'établissement entrera en contact avec la famille et se réserve le droit de mettre en place une procédure de recouvrement. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante.

Vu et pris connaissance.

A

Le/...../.....

Signature du Responsable Légal 1

Signature du Responsable Légal 2

REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2024-2025

A noter : L'inscription de votre enfant est à l'année. Toute scolarité commencée est due

Ce document est en double exemplaire : un à conserver, l'autre à nous retourner dûment complété et signé

TRANSMETTRE UN DOSSIER PAR PARENT SI PLUSIEURS PAYEURS

NOM - PRENOM ELEVE:

CLASSE :

NOM – PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL :

1. CHOIX REGIME :

- Externat (restauration occasionnelle possible)
- Demi-pension 4 jours
- Demi-pension 5 jours
- Internat
- Internat Permanent

2. RESTAURATION – REPAS SELF :

Tarif du repas : 5.30€ prix unique quel que soit le mode de paiement. Les externes devront acheter un ticket à 5.30€ (à l'unité ou au carnet de 10) au plus tard la veille du repas.

Merci de privilégier le paiement par Ecole Directe.

3. COTISATION APEL (L'Association de Parents d'Elèves) : 22.00€ (tarif 2023/2024)

Cette cotisation est payable une fois par an et par famille, dans l'établissement où est scolarisé votre plus jeune enfant. Elle donne droit à l'abonnement à la revue « Famille et Education ».

Les parents peuvent en effet participer à diverses instances importantes dans la vie de l'établissement par l'intermédiaire de leurs représentants, (pour les familles séparées, chacune adhère)

- Je **souhaite** adhérer à l'**A.P.E.L.** **La cotisation sera sur la facture.**
- Je **ne souhaite pas** adhérer à l'**A.P.E.L.**

4. ASSURANCE SCOLAIRE PROPOSEE PAR L'ETABLISSEMENT : 11.50€ (tarif 2023/2024)

Je **souhaite adhérer** à l'assurance scolaire de l'établissement :

- oui**, merci de compléter le bulletin d'adhésion qui vous sera transmis plus tard et joindre le chèque à l'ordre de l'Ogec Espalion
- non**, merci de nous transmettre l'attestation scolaire pour l'année 2024/2025 de votre enfant

5. FORFAIT ACTIVITES SCOLAIRES 60€ (F.A.S.) versé lors de l'inscription : Afin de ne plus vous solliciter durant l'année scolaire, le versement unique de ce forfait permettra de financer l'ensemble des activités proposées (ex : Projet voltaire, prix des incorruptibles, concours Kangourou, Big Challenge, sorties pédagogiques, intervenants...). *Les séjours scolaires et les cahiers d'activités ne sont pas compris dans ce forfait.*

6. PAYEUR DE LA SCOLARITE DE L ENFANT:

- Responsable 1 Responsable 2 Le couple Autre.....

7. CHOIX MODE DE REGLEMENT :

- Au comptant** et pour l'année à réception de facture, mi novembre.
- En trois versements trimestriels** (par chèque ou EcoleDirecte, pas possible par prélèvement)
- En 10 versements mensuels** : par prélèvement automatique vers **le 15 uniquement de chaque mois** de Octobre à Juillet, soit 10 prélèvements. (**Joindre une autorisation de prélèvement + RIB pour les nouvelles familles ou si changement de compte bancaire**).
- Je choisis de verser la contribution de solidarité pour soutenir l'école (facultatif)**
- J'aienfants scolarisés dans les établissements catholiques d'Espalion (Lycée, Collège, Primaire et Maternelle). Indiquez le nom, prénom, classe de tous vos enfants scolarisés dans notre établissement pour l'année scolaire 2024-2025.**

.....
.....

Je soussigné(e),

Nom :.....**Prénom** :.....

Qualité (père , mère, autre) :.....

Adresse :.....

Code postal et ville :.....

Portable (obligatoire) :.....

Pour les parents séparés, merci de bien vouloir indiquer, si un seul responsable légal est payeur (préciser lequel) ou les deux.

Cas particulier, merci de préciser

.....
.....

Déclare avoir pris connaissance des **conditions d'inscription ci-dessus** et m'engage à les respecter.

Date	Signature(s) du (des) responsable(s)
	Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER

REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2024-2025

A noter : L'inscription de votre enfant est à l'année. Toute scolarité commencée est due.

Ce document est en double exemplaire : un à conserver, l'autre à nous retourner dûment complété et signé

TRANSMETTRE UN DOSSIER PAR PARENT SI PLUSIEURS PAYEURS

NOM - PRENOM ELEVE:

CLASSE :

NOM – PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL :

1. CHOIX REGIME :

- Externat (restauration occasionnelle possible)
- Demi-pension 4 jours
- Demi-pension 5 jours
- Internat
- Internat Permanent

2. RESTAURATION – REPAS SELF :

Tarif du repas : 5.30€ prix unique quel que soit le mode de paiement. Les externes devront acheter un ticket à 5.30€ (à l'unité ou au carnet de 10) au plus tard la veille du repas.

Merci de privilégier le paiement par Ecole Directe.

3. COTISATION APEL (L'Association de Parents d'Elèves) : 22.00€ (tarif 2023/2024)

Cette cotisation est payable une fois par an et par famille, dans l'établissement où est scolarisé votre plus jeune enfant. Elle donne droit à l'abonnement à la revue « Famille et Education ».

Les parents peuvent en effet participer à diverses instances importantes dans la vie de l'établissement par l'intermédiaire de leurs représentants, *(pour les familles séparées, chacune adhère)*

- Je **souhaite** adhérer à l'**A.P.E.L. La cotisation sera sur la facture.**
- Je **ne souhaite pas** adhérer à l'**A.P.E.L.**

4. ASSURANCE SCOLAIRE PROPOSEE PAR L'ETABLISSEMENT : 11.50€ (tarif 2023/2024)

- Je **souhaite** cotiser, **merci de compléter le bulletin d'adhésion qui vous sera transmis plus tard et joindre le chèque**
- Je **ne souhaite pas** cotiser, **merci de nous transmettre l'attestation scolaire pour l'année 2024/2025**

5. FORFAIT ACTIVITES SCOLAIRES 60€ (F.A.S.) versé lors de l'inscription : Afin de ne plus vous solliciter durant l'année scolaire, le versement unique de ce forfait permettra de financer l'ensemble des activités proposées (ex : Projet voltaire, prix des incorruptibles, concours Kangourou, Big Challenge, sorties pédagogiques, intervenants...). Les séjours scolaires et les cahiers d'activités ne sont pas compris dans ce forfait.

